

Conseil municipal du 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 du mois de juin, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, conformément à la convocation adressée par Madame Marie- Hélène Leroy, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 6 juin 2025

Etaient présents : Mesdames : Leroy, Bétrancourt, Laudoux, Morel, Thelliez, Lasselin, Richard, Fleurquin, Lewandovski, Eickmayer, Silvert, Boleux.
Messieurs : Dévenot, Baelus, , Fleury, Dessaint , Coquelle, Eve, Roche, Debaisieux, Sieradzki, Mroczkowski

Etaient excusés : Mesdames Lukowiak (procuration à Mr Baelus), Caron (procuration Madame LEROY).

Messieurs Szatan, Jouvenet (procuration à Monsieur Debaisieux), Félédy

Madame Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :
Madame Thelliez

Le compte – rendu du conseil municipal du 8 avril 2025 est adopté à l'unanimité

On passe à l'ordre du jour :

1. Remerciements

Madame le Maire informe des remerciements :

-de la GEA, des Bras d'or, de l'harmonie, pour leurs subventions de fonctionnement

2. Subventions

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions suivantes :

Il est proposé le maintien des montants des subventions pour l'année 2025.

Les associations suivantes ont sollicité une subvention de fonctionnement :

ASEFA	796€
Histoire locale	204€
USA	6.121€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des subventions aux associations ci-dessus.

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions **exceptionnelles** suivantes :

- L'association de basket sollicite une subvention exceptionnelle de 500€ pour les coupes du Douaisis et les interventions avec les écoles.
- L'association des Loups Pêcheurs sollicite une subvention: il est proposé de leur octroyer 200€
- L'association SCAT sollicite une subvention : il est proposé de leur octroyer 200€
- L'association de la compagnie du Loup sollicite une subvention de 200€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des subventions aux associations mentionnées ci-dessus.

3. Comptabilité

- Madame le Maire sollicite l'autorisation d'effectuer les écritures comptables suivantes :

La commune a passé un marché public avec la société DEVRED pour la réfection de l'éclairage public. Lors de la signature de ce marché public, la société DEVRED a sollicité le paiement d'une avance pour les travaux de la phase 1.

Le montant de cette avance s'est élevé à 10 351.26€, correspondant à 5% du montant TTC de la phase 1.

Cette avance sera cependant déduite des factures dès que 65% des travaux seront réalisés.

Cette récupération des fonds devra faire l'objet d'une écriture comptable.

Afin de la permettre, il a lieu d'effectuer la délibération modificative suivante :

- Chapitre 21 : Art 21351 / 845 : - 10 400€
- Chapitre 041 : Art 2315 / 512 : + 10 400€
- Chapitre 10 : Art 10222 / 01 : - 10 400€
- Chapitre 041 : Art 238 / 512 : + 10 400€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise les modifications ci-dessus

- Madame le Maire sollicite l'autorisation de rembourser pour le repas des aînés du 14/5/2025 les personnes qui n'ont pas pu être présentes :
 - Madame Couder du montant de 20 euros,
 - Mme ou Mr Pollet pour un montant de 40€
 - Mme ou Mr Savary pour un montant de 40€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le remboursement aux personnes qui n'ont pas pu être présentes au repas des aînés selon le détail mentionné ci-dessus.

- Madame le Maire informe de la demande de Madame Thouvenot, qui sollicite le remboursement de la case de columbarium suite à sa demande d'exhumation en 2025 :
 - Soit au prorata de la somme de 1.373€ payée en 2018 pour 50 ans
 - Soit $(1.373 : 50 = 27,46€ \text{ par an }) \times 43 \text{ ans} = 1.180€78$

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le remboursement de la case de columbarium à Madame Thouvenot.

➤ **Marché public pour la salle du Petit Paris :**

Madame le Maire informe dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 CGCT) du:

Marché Public de Travaux de rénovation de la salle du Petit Paris.

Le marché public a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 29 janvier 2025.

La date limite de réception des offres a été fixée au 10 mars 2025.

Ce marché public était scindé en 6 lots :

Lot 1 : Démolition et dépose des existants, désamiantage, exécution des bétons de propreté, divers ouvrages béton, mise en œuvre du carrelage en grès cérame et mise en œuvre de revêtement mural de faïence.

Lot 2 : Pose des ouvrages de menuiserie et de serrurerie, les habillages intérieurs, pose d'un bardage à claire voie.

Lot 3 : Pose de menuiseries, implantation et traçage des cloisons, pose des plafonds.

Lot 4 : Tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des ouvrages intérieurs et extérieurs. Sablage façade béton.

Lot 5 : Dépose et neutralisation de l'installation électrique courants forts et courants faibles. Dépose de tous les équipements électriques et des éclairages existants. Suppression et neutralisation des réseaux eau froide, des réseaux eaux usées, des équipements de ventilation et repose à neuf des différents réseaux.

Lot 6 : Fourniture et pose d'équipements électriques de cuisine.

186 dossiers de candidatures ont été retirés, 18 réponses ont été réceptionnées.

Ont été retenues les entreprises suivantes :

Lot 1 : Carrobat C pour un montant de 76000€ HT.

Lot 2 : Menuiserie Moderne du Douaisis pour un montant de 29750,01€ HT.

Lot 3 : Entreprise Marcel DUBOIS pour un montant de 39549,97€ HT.

Lot 4 : Entreprise LEFEBVRE Père et fils pour un montant de 11756,34€ HT.

Lot 5 : GREENING pour un montant de 25516,76€ HT.

Lot 6 : HDC pour un montant de 14972,45€ HT.

Coût total du marché public : 197.546€ HT

Les travaux ont commencé le 2 juin 2025.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité prend acte du dossier détaillé ci-dessus.

4. Composition du conseil communautaire

Madame le Maire informe que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux en 2026, il faut établir la composition du conseil communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglo.

Recomposition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent pour la mandature 2026-2032 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent,

Dans le contexte du renouvellement des conseils municipaux en 2026, la composition du conseil communautaire sera fixée dans le cadre des dispositions prévues au CGCT et notamment l'article L.5211-6-1.

Afin d'anticiper cette échéance, les maires ont été destinataires d'une note d'information de la préfecture du Nord accompagnée de la circulaire du 17 mars 2025 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (documents joints en annexe).

Si cette recomposition doit dans tous les cas faire l'objet d'un arrêté préfectoral, au plus tard pour le 31 octobre 2025, deux possibilités sont toutefois offertes aux communes pour déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent :

- **Soit de décider d'un accord local conclu au plus tard le 31 août 2025 suivant des conditions de majorité spécifiques.**

Cette adoption de l'accord local doit intervenir par délibérations concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée suivantes : cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Cet accord local est strictement encadré par les textes et doit être valide. Tout accord non valide serait rejeté par le Préfet. Ce dernier prendra par conséquent un arrêté préfectoral mais en appliquant les dispositions de droit commun.

Par « accord valide », il faut entendre :

- Un accord intervenu dans les délais (au plus tard le 31 août 2025),

- Un accord validé par délibérations concordantes des communes membres de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent dans les conditions de majorité requises reprises ci-dessus,
- Un accord qui respecte les textes applicables rappelés ci-dessous et repris dans la circulaire qui est jointe en annexe.

Pour rappel, l'accord local doit permettre de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,

Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

- Soit de ne pas avoir recours à un accord local.

A défaut d'un accord local constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 47 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, le Préfet fixera donc par arrêté la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun.

Considérant qu'il a été envisagé de conclure entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent un accord local, fixant à 58 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté,

Considérant que la répartition des sièges actuelles, la répartition de droit commun, et la répartition issu de l'accord local proposé est présentée en annexe de la présente délibération,

Au vu de tout ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide de fixer, à 58 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent, répartis comme suit :

Nom de la commune	Population municipale légale	Accord local proposé
Somain	11 902	9
Aniche	10 001	7
Pecquencourt	6 160	5
Fenain	5 533	4
Montigny-en-Ostrevent	4 588	4
Marchiennes	4 506	4
Auberchicourt	4 626	4
Masny	4 028	3
Hornaing	3 522	3
Monchecourt	2 488	2
Lewarde	2 388	2
Écaillon	1 883	2
Erre	1 576	2
Vred	1 311	1
Rieulay	1 226	1
Bruille-lez-Marchiennes	1 345	1
Wandignies-Hamage	1 310	1
Loffre	717	1
Warlaing	599	1

Tilloy-lez-Marchiennes	538	1
Total	70 247	58

**communes classées par ordre décroissant de population*

Autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent,

Autorise Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. EPF (biens rue de la Paix)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des études sur les bâtiments de la commune, elle a rencontré L'Etablissement Public Foncier.

L'établissement public foncier Hauts-de-France est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 1990.

L'EPF Hauts-de-France accompagne les collectivités désireuses de maîtriser leur foncier et de recycler leurs espaces dégradés. L'Etablissement est présent à leurs côtés dès les prémices du plan d'aménagement de la collectivité.

L'EPF acquiert, requalifie, gère puis cède à la collectivité ou à un aménageur un foncier exploitable.

A l'origine, il a été créé pour requalifier les grands sites industriels et miniers, la commune a déjà travaillé avec l'EPF notamment lors de requalification du terrils Sainte Marie.

Dans le cadre d'un réaménagement des écoles, il peut être intéressant de faire appel à l'EPF afin de faire l'acquisition de biens.

Après un délai de 3 ans, la commune rachète les biens et elle ne paie à EPF que le coût d'achat, les frais de gestion et les travaux éventuels.

Afin d'assurer la mise en œuvre du projet, une convention opérationnelle : « Auberchicourt – Maison des institutrices, rue de la Paix » doit être signée entre l'EPF et la COMMUNE D'AUBERCHICOURT arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par la commune, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune. Cette convention fixe également la durée et le budget prévisionnel de l'intervention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable au projet de convention opérationnelle dont le projet est annexé et sollicite l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France pour qu'il intervienne selon les modalités définies ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention opérationnelle susnommée ainsi que les avenants et documents qui pourraient y être rattachés ;

- De déléguer, pour la durée de la convention opérationnelle, l'exercice des droits de préemption urbains à l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France pour les biens compris dans le périmètre de projet de l'opération.

AJOUT : l'EPF a transmis une convention modifiée à l'article 11 :

« L'éligibilité de l'opération à l'aide forfaitaire de 300€ par m2 de surface bâtie destinée à prendre en charge une partie des coûts de préparation à la réhabilitation sera appréciée sur la base de l'étude de réhabilitation à transmettre par la collectivité qui précisera les caractéristiques du bâtiment et la nature des travaux envisagés. Cette aide éventuelle est plafonnée à 80% des frais d'acquisition et de gestion. »

Cette clause permet de minorer éventuellement le prix car ces travaux de réhabilitation ne concernent pas des futurs logements.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable au projet de convention opérationnelle dont le projet est annexé et sollicite l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France pour qu'il intervienne selon les modalités définies ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention opérationnelle susnommée ainsi que les avenants et documents qui pourraient y être rattachés ;**
- **Délègue, pour la durée de la convention opérationnelle, l'exercice des droits de préemption urbains à l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France pour les biens compris dans le périmètre de projet de l'opération.**

6. Ventes du terrain au Mont de la Paix

- Madame le Maire informe que le conseil municipal doit délibérer une deuxième fois concernant la vente du terrain à Mme et Mr Petit.
- Un deuxième avis (en date du 31 /03/2025) a dû être demandé, en raison du délai de validité du 1^{er} avis du service des domaines. Une deuxième délibération doit être prise.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les documents concernant la vente de la parcelle AH 432 de 699m2

à Madame et Monsieur Petit – 7 Mont de la Paix – au prix du marché soit 36.000€.

Les honoraires de l'agence Square Habitat sont de 6.000€ TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **Madame le Maire sollicite un AJOUT :**
 - Pour le bien situé au N° 94 rue Bernonville, la personne intéressée par le bien n'a pas obtenu son prêt bancaire.
 - Le bien est de nouveau en vente
 - Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette vente

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

7. Commission Citoyenneté du 24 avril 2025

Etaient présents : Mmes Leroy, Caron

Mrs Baelus, Fleury, Coquelle, Sieradzki

Etait excusée : Mme Boleux

Etait absente : Mme Lukowiak

BILAN DES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2024

CUA 2024

C'est 2 projets déposés auprès de l'Etat pour l'année 2024.

Projet 1 : « la Culture comme levier d'intégration »

Le projet uniquement porté par la commission Politique de la Ville a pour thème principal la musique avec pour ateliers proposés :

- Ateliers d'éveil musical pour les plus petits
- Spectacle découverte des musiques du monde
- Création d'une chorale RAP Gospel, sur l'hymne du Loup
- Création d'un orchestre participatif en partenariat avec le Foyer Bernard Pagniez
- Sortie familiale au parc Plopsaland.
- Sortie à l'enregistrement du Quizz des Champions sur Paris
- Financement d'une partie d'Automne en Culture 2024
- Financement « Arcadia » à la Fête du Loup

Le coût du projet s'élève à **27 847.36 €** avec 20 000 € de subvention Etat et 7 847.36 € de part communale.

Projet 2 : « Les écrans pas tout le temps, pour des enfants en éveil »

Il s'agissait d'un projet réalisé en commun avec la commission Enfance et Famille

Proposés par la Commission Politique de la Ville :

- Financement de « l'atelier de céréaline » à la fête du Loup
- Organisation d'une marche de bonnets de Noël.

Proposés par la Commission Enfance et Famille mais financé par la politique de la ville :

- Spectacle préventif « Annette et les écrans » en lien avec la Cie La Belle Histoire
- Animation théâtrale « Le spectacle dont tu es le héros » autour des surconsommations des écrans.
- Ateliers de motricité pour les plus petits avec la crèche Les Petits Loups
- Atelier jeux intergénérationnels avec l'association « A le croisé des jeux »
- Parcours VTT intergénérationnel avec visite du musée minier de Lewarde
- Financement d'une partie d'Automne en culture 2024.

Le coût du projet s'élève à **8 603€** avec 6 425.95 € de subvention Etat et 2 177.05 € de part communale.

AUTOMNE EN CULTURE 2024

Au programme, c'est 686 personnes qui ont pu bénéficier gratuitement des activités suivantes :

- Programmation culturelle en lien avec la CCCO : Ateliers lutherie (fabrication d'instruments de musique en matériaux recyclés) pour les enfants de l'ALSH + atelier lutherie pour les familles en bibliothèque
: Représentation finale alliant concert de l'orchestre participatif du foyer et spectacle « The Movie Swing Show »
- Programmation commission Politique de la ville :
 - Exposition de 196 marionnettes du monde pendant 10 jours en lien avec le Théâtre Rebond
 - Atelier fabrication de marionnettes et spectacle participatif avec le théâtre Mariska
 - Représentation du ventriloque Dominique
 - Halloween party : spectacle « Panique au Manoir » pour les petits

Cout : 5258€ dont 3390€ subventionné par le CUA

- Programmation commission Enfance et Famille
 - Spectacle de marionnettes TARATATOUILLE en partenariat avec la Cie Babayaga
 - Halloween party : bal des petits monstres avec le financement d'un DJ

Coût : 1350€ subventionné en totalité par le CUA

Le coût du projet « Automne en culture 2024 » s'élève à **6608€**, dont 4740€ subventionné par l'Etat et 1868€ par la commune.

NQE 2024

En 2024, les quartiers d'été se sont déroulés aux dates suivantes :

- Samedi 10 Août : Soirée Quizz avec restauration sur place
- Samedi 17 Août : Après midi festive autour de jeux gonflables, laser game...

Pour la réalisation des journées quartier d'été, le conseil citoyen a bénéficié des financements suivants :

- 3400€ de TFPB SIA
- 3000€ de subvention communale
- 352.85€ de location groupe électrogène (pris en charge par la commune)

L'enveloppe totale s'élève donc à **6752.85€**, dont 3400€ de subventions SIA et 3 352.85 € de fonds communaux.

BILAN FINANCIER 2024 :

COUT DES PROJETS SUBVENTIONNES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR 2024

ACTIONS	COUT TOTAL	SUBVENTION	PART COMMUNALE
---------	------------	------------	----------------

CUA 2024 « La culture comme levier d'intégration »	27 847.36 €	20 000 €	7 847.36 €
CUA 2024 « Les écrans, pas tout le temps »	8 603 €	6 425.95 €	2 177.05 €
AUTOMNE EN CULTURE 2024	6608 €	4740 €	1868 €
NQE 2024 Journées Conseil Citoyen	6 752.85	3 400 €	3 352.85 €
TOTAL	49 811.21 €	34 565.95 €	15 245.26 €

PROJETS 2025 **DIAGNOSTIC**

En partenariat avec le conseil citoyen, nous avons réalisé un diagnostic sous forme de questionnaire au sein du QPV et organisé différentes rencontres avec les habitants.

Ces enquêtes de terrain ont pu mettre en avant la volonté de proximité des habitants se sentant isolés. Développer des services de proximité au sein même du QPV et permettre aux habitants d'être acteurs des animations et projets de leur résidence.

De plus, avec le soutien de la COA, la commune a pu organiser des cellules locales de prévention de la délinquance, permettant de répondre aux difficultés de tranquillité publique que nous pouvons rencontrer au sein de la commune.

En 2024, plusieurs thématiques récurrentes on étaient régulièrement abordées, visant des situations complexes répétitives :

- Harcèlement
- Difficultés parentales
- Bien vivre ensemble

Au vu de différents sujets définis, la commune a souhaité orienter ses projets de « politique de la ville » comme suit :

TFPB 2025 :

Les bailleurs sociaux qui possèdent des logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales.

Une partie de cette exonération est reversée sous forme d'enveloppe budgétaire aux collectivités, permettant la réalisation de projets avec pour vocation l'amélioration de la qualité de vie au sein même des quartiers

Il s'agit de signer une convention avec le bailleur éligible à cet abattement. En l'occurrence, pour Auberchicourt, cela ne concernait que la SIA, mais depuis cette année, Maisons et Cités est devenu signataire de la convention.

Pour 2025, les enveloppes TFPB permettant la réalisation des projets tels que :

- **SIA : 6078€/an**
 - 3000 € destiné à la mise en place d'une agence mobile du bailleur permettant de répondre aux difficultés de logement
 - 3078 € destiné à la réalisation d'animations sociales en cours d'année en lien avec le conseil citoyen.

- **MAISONS ET CITES : 7863.67 €/an**
 - 6934.68 € couvrant le loyer d'une maison mise à disposition par le bailleur pour en créer un tiers lieu (25 rue d'Auxerre)
 - 928.99 € couvrant les charges d'énergie et d'eau du tiers lieu

QUARTIER 2030 :

« Quartier 2030 » est le nom qui remplace les CUA (contrat unique d'agglomération) , mais le cadrage et les modalités de réponses à l'appel à projet restent sensiblement les mêmes.

Le projet cible essentiellement les problématiques repérées lors des CLSPD (conseil local de sécurité et prévention de la délinquance) :

Les objectifs du projet :

- Permettre aux familles d'être acteurs de leur quartier par la mise en place de projets participatifs
- Renforcer le bien vivre ensemble et favoriser le cadre de vie du quartier autour du tiers lieu
- Permettre aux parents et enfants de développer leur sens critique sur des thématiques sociétales visées
- Promouvoir individuellement les habitants par la culture

Seront proposés :

- Pour la parentalité :
 - Atelier graff autour de « Dessine-moi la parentalité » avec un échange professionnel avec les assistantes sociales de la Maison Nord Service
 - Atelier intergénérationnel autour de la réalisation du graff
 - Spectacle préventif sur les émotions des enfants « PARENTS 3 »

- Pour le harcèlement : En lien avec les classes de CM2 de Louise Michel
 - 4 ateliers de théâtre d'improvisation avec Improvizafond + un échange professionnel avec la SCJE de Douai (Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes)
 - 1 atelier photo « Mise en scène du harcèlement »

- 1 temps fors avec l'exposition des photos et la représentation de la pièce de théâtre
 - Pour le Bien Vivre Ensemble : En lien avec la Commission Enfance et Famille
 - 1 spectacle préventif « Annette et la cour de récré »
 - 1 spectacle participatif « Le spectacle dont tu es le héros Vivre Ensemble »
 - 2 ateliers initiation aux arts du cirque pour les – 6 ans
 - 1 stage d'une semaine initiation aux arts du cirque pour les + 6 ans et adultes avec représentation finale.

Les quartiers 2030 continuent également le financement des activités suivantes :

- Citoy'art avec le conseil citoyen
- Repair café
- Sortie familiale : Walibi le 12 juillet

Le coût prévisionnel du projet s'élève à **18 492 €** avec 14 794 € de subvention Etat et 3 698 € de part communale.

AUTOMNE EN CULTURE 2025

Comme chaque année, « Automne en Culture » revient et est très attendu par les familles. Seront proposés :

- Programmation culturelle en lien avec la COA : ateliers musicaux participatifs et représentation finale autour de la BD musicale « Billy Symphonie » (**gratuit**)
: Exposition de 3 semaines autour de la BD, du dessin et de la musique
- Programmation commission Politique de la ville :
 - Stage cirque + 6 ans avec représentation (**financement Quartier 2030**)
 - Halloween party : spectacle « La Symphonie des Sorcières » pour les petits
- Programmation commission Enfance et Famille
 - Spectacles préventifs Bien Vivre Ensemble (**financement Quartier 2030**)
 - Halloween party : bal des petits monstres

Le coût prévisionnel du projet « Automne en culture 2025 » s'élève à **5076.83 €**, dont 3 405.69 € subventionnés par l'Etat et 1671.14 € par la commune.

NQE 2025

Pour rappel les quartiers d'été permettent aux familles qui ne peuvent pas partir en vacances de profiter gratuitement d'animations pendant la période estivale 2025.

Portés par le Conseil Citoyen, ils se dérouleront pendant le mois d'Août 2025. (**dates et animations à définir pour le moment**)

Le financement de ces journées est le suivant :

- 3000€ de subvention communale

- 3078 € de TFPB SIA à utiliser en partie ou complètement (l'enveloppe étant pour les animations annuelles)

CITOYENNETE 2025

A la charge communale uniquement, seront proposé gratuitement aux familles souhaitant participer les animations suivantes :

- Atelier de fabrication de cerfs-volants : le 10 avril dernier, 47 personnes ont pu fabriquer leurs cerfs-volants avec l'aide du prestataire « Cerfs-volants services ». L'occasion pour certains enfants de l'ALSH de participer également.
- Exposition « Aux 4 vents d'Auberchicourt » : Le 8 et 9 mai 2025, sur le site du Chaufour : exposition de plus de 900 objets éoliens, de personnages géants gonflables, de turbines gonflables..., atelier jeux anciens, atelier de fabrication de cerfs-volants payant (porté par le prestataire), vols de dragons asiatiques et démonstrations de vols de cerfs-volants.
- Sortie à Paris pour l'enregistrement de l'émission « Tout le monde veut prendre sa place : le lundi 23 juin 2025
- Défibrillateur automatique externe

Les DAE (salles des sports, des fêtes, du Chaufour, et du Stade Lion) ont été vérifié le 18 avril 2025, par la sté LST Boulanger, pour un coût de 600€.

RSQM : registre de sécurité, de qualité et de maintenance à mettre en place

- Formation protection civile
 - Apprendre à alerter

Elle s'est déroulée le 6 mars 2025 pour les 44 enfants inscrits dans les classes des grandes sections des 3 écoles maternelles, pour un coût total de 330€.

14 enfants Ecole Lebas

15 enfants Ecole du Chaufour

15 Enfants Ecole La Paix

- Initiation aux gestes de 1^{er} secours

Elle se déroulera le mardi 13 mai 2025, avec les 41 élèves de CM2, qui participeront à cette initiation pour un coût de 315€.

- Marché festif du 20 juin 2025

Animations pour le marché festif : proposition de la société DAN'EVENT pour un coût de 780€ (avec un quizz, un karaoké, un concours de chants)

22 artisans ont répondu favorablement à ce jour

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL 2025 :

COUT PREVISIONNEL DES PROJETS SUBVENTIONNES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR 2025

ACTIONS	COUT TOTAL	SUBVENTION	PART COMMUNALE
TFPB 2025	13 941.67 €	13 941.67 €	0 €
QUARTIER 2030 « Bien Vivre Ensemble dans mon quartier»	18 492 € €	14 794 €	3 698 €
AUTOMNE EN CULTURE 2025	5 076.83 €	3 405.69 €	1671.14 €
NQE 2025	6078 €	3078 €	3000 €
CITOYENNETE	4 195 €	0	4 195 €
TOTAL	47 783.50 €	35 219.36 €	12 564.14 €
		71%	29%

A l'unanimité, les membres de la commission citoyenneté valident les propositions détaillées ci-dessus.

Le conseil municipal après avoir délibéré valide les propositions de la commission citoyenneté

8. Commission des fêtes du 30 avril 2025

Etaient présents : Messieurs DEVENOT Georges, JOUVENET Philippe, FELEDY Freddy, EVE Jean-François, DEBAISIEUX Jean-Claude, Mesdames LEROY Marie-Hélène, LASSELIN Yveline, RICHARD Nathalie, LAUDOUX Dominique.

Etaient absents : Messieurs ROCHE Marc, MROCZKOWSKI Jean-Claude, Mesdames MOREL Marie-Jeanne, THELLIEZ Carole, GLINEUR Laurie, LUKOWIAK Sylvie.

1° Coût de la course UFOLEP

Monsieur Italo Lecci, organisateur de la course cycliste UFOLEP le lundi 9 Juin 2025 propose de passer à 1.300 euros la prestation.

La commission émet un avis favorable

2° BANQUET DES AINES

Choix du traiteur : Nous avons reçu 3 propositions de traiteurs :

DERIN Traiteur d'Aniche

DAVAINE Traiteur de Douai

OLIVIER TRAITEUR de Marquette en Ostrevent

La commission a choisi le traiteur OLIVIER de Marquette en Ostrevent avec le choix du menu suivant :

- Ficelle picarde et sa salade verte
- Suprême de poulet façon blanquette
- Sorbet ananas avec une liqueur
- Gâteau framboisier

Coût du menu : 33 euros la part

3° CHOIX DE LA SOCIETE DE VIGILES POUR LA FETE DU CHAUFOUR

Nous avons reçu 3 devis de société de vigiles ;

Société UNITY pour un coût de 4900 euros

Société PRIMA pour un coût de 5698 euros

Société EPS pour un coût de 5500 euros

La commission a choisi la société UNITY pour un coût de 4900 euros

4° Prime pour les médaillés du travail

La prime pour chaque médaille du travail est de 25 euros.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient les propositions de la commission des fêtes.

9. Commission des fêtes du 11 juin 2025

Etaient présente(es) : Messieurs DEVENOT Georges, EVE Jean-François, DEBAISIEUX Jean-Claude, MROCZKOWSKI Jean-Claude, JOUVENENT Philippe, Mesdames MOREL Marie-Jeanne, THELLIEZ Carole, RICHARD Nathalie, LAUDOUX Dominique.

Etaient excusé(es) : Messieurs ROCHE Marc, FELEDY Fred, Mesdames LEROY Marie-Hélène, LASSELIN Yveline, GLINEUR Laurie.

Était absente : LUKOWIAK Sylvie

Choix d'une société de vigiles (4 agents de 20 heures à minuit) le 13 Juillet 2025 - FEU ARTIFICES

2 sociétés ont envoyé un devis

STD pour un coût de 544,90 euros

EPS pour un coût de 489,60 euros

Il est proposé au conseil municipal d'étudier également le devis de la sté Unity Guard.
Il est proposé au conseil de retenir la proposition de la sté Unity Guard, si elle est plus intéressante.

Choix d'une société pour le feu d'artifices du 13 juillet 2025

Société SARL Régie Fêtes pour un coût de 8.460 euros

La commission des fêtes émis un avis favorable pour la société SARL Régies Fêtes pour assurer le feu d'artifices du 13 Juillet 2025 pour un coût de 8.460 euros

Choix de la musique.

La commission a choisi comme thème musical « SONS DJ »

Achats de lampions pour la retraite aux flambeaux du 13 Juillet 2025

La société FILLON a proposé un devis pour l'achat de lampions pour un coût de 407,85 euros.

La commission émet un avis favorable.

Choix du spectacle pour le goûter des aînés du 15 Novembre 2025

3 sociétés ont envoyé des devis :

Sté DIVAN

Sté TOP REGIE

Sté NATH EVENEMENTS

La commission des fêtes a choisi la Société Nath'évènement.

Spectacle intitulé « LA FOLLE TOURNEE » pour un coût de 4.630 EUROS TTC.

Brocante de la ducasse

3 euros les 2 mètres – emplacement libre

La commission émet un avis favorable.

Réception des noces d'or le 14 Juillet 2025 à la Mairie (3 couples)

Pour information.

Bourse aux jouets du 16 Novembre 2025 pour info.
Pour information.

participation de 120 euros pour les associations qui auront participé au chafour.
Une liste d'associations présentes sera transmise pour le paiement de la participation.

Divers

Brocante de la ducasse : 2 vigiles

La commission émet un avis favorable pour avoir 2 vigiles pour la brocante du 28 Juin 2025.

Factures pour le banquet des aînés :

Compagnie OSMOZ : 4.947,95 euros TTC
Olivier traiteur : 6.292,40 euros TTC

La commission a émis un avis favorable pour le paiement des factures
De la compagnie OSMOZ et Olivier Traiteur.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient les propositions de la commission des fêtes.

- Madame le Maire informe de factures concernant :
 - la fête du Chafour :
 - Secouristes : 948€
 - Vigiles Unity Guard : 4.857,70€ TTC
 - Sté Salti : 1.247,52€ TTC
 - Le restaurant le Syracuse : 1.126,40€ TTC
 - L'hôtel Ibis : 2.525,92€ TTC
 - L'art du buffet : 393,30€ et 870,20€ et 336,30€
 - Wc loc : 1.188,95€ + 495,88€
 - Locanet (bungalows) : 2.749,20€
 - Mr Rorive : 650€
 - Thierry Sanz (clowns gonflables) : 1.080€
 - Le cirque du bout du monde : 4.181,28€
 - La voix des médias : 1.502,77€
 - Régie radio région : 1.274,00
 - Soit un total de 25.427,42€

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise le paiement des différentes factures

10. Questions diverses

- Madame le Maire informe que le SIGPH (piscine d'Hornaing) s'est réuni le 30 avril 2025
 - Avec la présentation du compte administratif et du compte de gestion

- En fonctionnement : $175.077,12€ - 173.040,09€ = 2.037,03€ + 34.359,03€$ (report 2023) = 36.576,06€
- En investissement : $1.205.235,27€ - 1.570.045,24€ = -364.045,24€ + 887.080,47€$ (report 2023) = 522.270,50€
- Avec la proposition de budget primitif 2025
 - En fonctionnement : 40.817,06€
 - En investissement : 915.951,66€
 - La commune d'Auberchicourt sera remboursée d'un trop versé de 2.400€
- Il est rappelé que la dissolution du SIGPH a été votée
- Cœur d'Ostrevent Agglo a voté pour l'intérêt communautaire de la piscine
- Le SIGPH transfère la maîtrise d'ouvrage au COA

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h15.